

Monsieur Pap N'Diaye
Ministre de l'Éducation nationale
110 Rue de Grenelle
75007 Paris

le 10 janvier 2023

Objet : Postes Langues Régionales au concours CAPES-CAFEP

Monsieur le Ministre,

L'annonce, fin décembre, de la baisse du nombre de postes ouverts au CAPES et au CAFEP a été particulièrement mal vécue. Un certain nombre d'associations de défense des Langues Régionales, de parents d'élèves et de syndicats enseignants vous ont fait part de leur incompréhension.

Si nous prenons l'exemple de la Bretagne qui comprend aussi, pour l'enseignement de la langue bretonne, la Loire Atlantique (intégrée administrativement au sein de la région des Pays de la Loire), cette baisse est incompréhensible à plusieurs titres.

Nous sommes surpris et inquiets par la baisse du nombre de postes aux concours de recrutement des professeurs de breton. Cela donne l'impression de faire payer une matière qui semble ne pas être prioritaire aux yeux de l'administration du ministère de l'Éducation nationale. Ce nombre de postes ne permettra pas de remplir les objectifs que la loi du 21 mai 2021 a fixé à l'Éducation nationale et d'assurer les promesses du Gouvernement contenues dans la convention sur la transmission des langues de Bretagne. Pire, ce nombre de postes entérine la baisse de l'offre d'enseignement des langues régionales.

Or, les langues régionales sont essentielles du fait de leur place particulière dans notre patrimoine linguistique. Il est nécessaire qu'elles puissent être proposées aux élèves des territoires dans lesquels elles sont parlées historiquement. En limitant volontairement le nombre de postes aux concours, l'Éducation nationale donne l'impression de ne pas donner un effet direct à la loi pourtant adoptée l'an dernier. En effet, depuis l'adoption de la loi du 21 mai 2021, l'article L1 du Code du Patrimoine dispose désormais que « *L'État et les collectivités territoriales concourent à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion de ces langues.* » Par ailleurs, l'article L311-12-1 du Code de l'Éducation précise dorénavant que « *la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur*

tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. » Cette loi a été votée au Parlement à une très large majorité et de façon transpartisane. Il est curieux de constater que l'administration de l'Éducation nationale n'ait pas pris en compte cette loi qui amplifie et précise les principes présents au sein de la loi Peillon du 8 juillet 2013¹, qui prévoyait déjà que l'enseignement des langues régionales devait être favorisé.

De plus, le rectorat de Rennes s'est lancé, à la suite de la Convention sur la transmission des Langues de Bretagne 2022-2027 signée en présence du Premier ministre Jean Castex², dans un plan de développement des Langues régionales qui sont, en Bretagne, le breton et le gallo. Les postes ouverts chaque année au CAPES-CAFEP avant 2022 suffisaient déjà à peine à couvrir les départs à la retraite. Avec une nouvelle baisse, il est évident que nous allons vers une réduction de l'offre d'enseignement des Langues régionales. Il eut fallu, au contraire, doubler le nombre de postes et recruter des professeurs de gallo. Vous mesurez notre incompréhension.

Nous constatons par ailleurs que les autres langues régionales subissent le même sort. C'est pourquoi nous vous demandons de revenir le plus rapidement possible sur ce choix afin que nos langues régionales trouvent toute leur place dans notre système d'éducation.

En vous remerciant pour la prise en compte de cette alerte, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Paul MOLAC, député du Morbihan
Thierry BENOIT, député d'Ille-et-Vilaine
Jean-Luc BOURGEOUX, député d'Ille-et-Vilaine
Mickael BOULOUX, député d'Ille-et-Vilaine
Mathilde HIGNET, députée d'Ille-et-Vilaine
Sandrine JOSSO, députée de Loire-Atlantique
Andy KERBRAT, député de Loire-Atlantique
Jean-Charles LARSONNEUR, député du Finistère
Muriel LEPVRAUD, députée des Côtes d'Armor
Sandrine LE FEUR, députée du Finistère
Marc LE FUR, député des Côtes d'Armor
Anne LE HENANFF, députée du Morbihan
Nicole LE PEIH, députée du Morbihan
Claudia ROUAUX, députée d'Ille-et-Vilaine
Mélanie THOMIN, députée du Finistère

¹ Article 40 de la loi Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

² <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/content/download/93313/597426/file/Convention%20spe%CC%81cifique%20langues%20de%20Bretagne%202022-2027%2015mars2022.pdf>